

# Comment publier sur son arbre une photo trouvée sur Geneanet

Le 3 oct. 2022 par Frédéric Thébault



Le partage, sur Geneanet, ce n'est pas seulement la gratuité d'accès aux arbres des uns et des autres ou à tous les dépôts et relevés effectués par la communauté, mais aussi la possibilité d'utiliser toute photo publiée librement pour la faire figurer sur son arbre généalogique.

## 1/ Relier une photo de tombe ou de monument

Lorsque vous consultez une photo, deux informations sont disponibles dans le cadre de gauche. L'onglet "Informations" qui montre l'emplacement du monument ou de la tombe, un éventuel commentaire et le nom de son auteur :

Informations Noms

Localisation  
Maillé (Indre-et-Loire, France)  
Coordonnées géographiques : 47.0538,0.5822

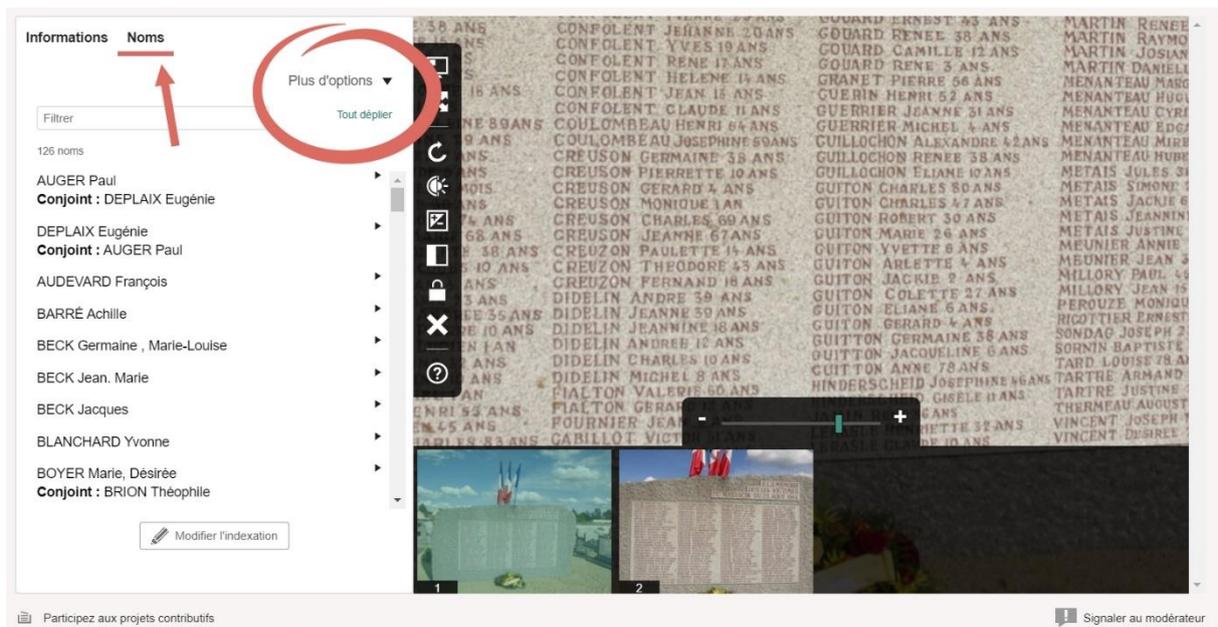
Commentaire  
Monument (Morts aux guerres)

Déposé par cehagenmerak  
Licence CC-BY-NC-SA 2.0 Creative Commons

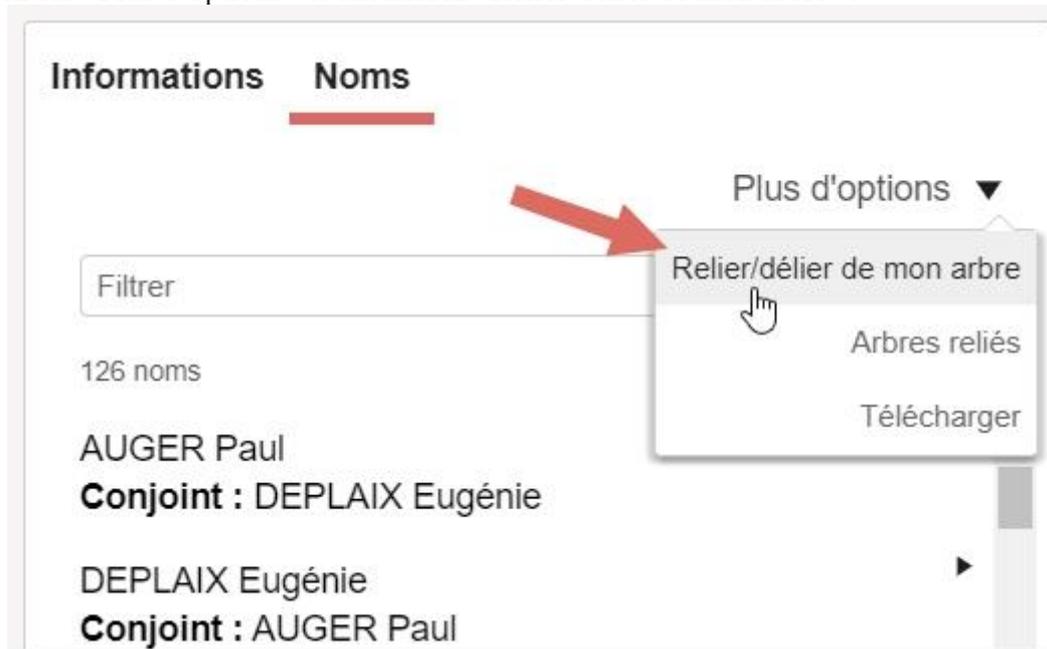
Participez aux projets contributifs

Signaler au modérateur

L'onglet "Noms" qui vous donne la liste des noms qui ont été indexés par l'auteur de la photo ou par divers bénévoles (vous pouvez la poursuivre ou la modifier). Si votre ancêtre figure sur cette photo, rien de plus simple pour ajouter cette photo à votre arbre : il suffit d'utiliser le menu "Plus d'options" :



Cliquez sur “Plus d’options” et choisissez “Relier/délier de mon arbre” :



Un calque s’ouvre, contenant les noms des personnes déjà reliées sur votre arbre le cas échéant. Dessous, un petit menu déroulant vous rappelle l’identifiant sous lequel vous êtes connecté – ici “exemple” (si vous n’avez pas d’accès éditeur sur d’autres arbres que le vôtre, il n’y en aura qu’un, le vôtre !). Enfin un petit formulaire vous propose de saisir le nom de la personne sur laquelle publier cette photo. Cliquez simplement sur son nom quand il apparaît à droite, et la photo apparaîtra sur votre arbre.

## Relier/délier de mon arbre

### Arbres reliés

Individus reliés :

- DESOURTEAUX Charles François "Jacques" (oradour1944) - Délier
- AYMARD Bernard (oradour1944) - Délier
- BOUBY Claude (oradour1944) - Délier
- BOUBY Léonard (oradour1944) - Délier

Relier cette photo sur la fiche d'un individu de cet arbre (si vous êtes éditeur, précisez d'abord l'identifiant) :

exemple

Tapez les premières lettres du nom et/ou du prénom puis sélectionnez une personne dans la liste

desourte

Prénom

 **DESOURTEAUX** Françoise Marie Marguerite Emilie  
30/3/1874 - 1945  
Conjoint : ROUGIER Henri Guillaume Aimé

---

 **DESOURTEAUX** Geneviève Lucienne  
8/7/1936 - 10/6/1944

---

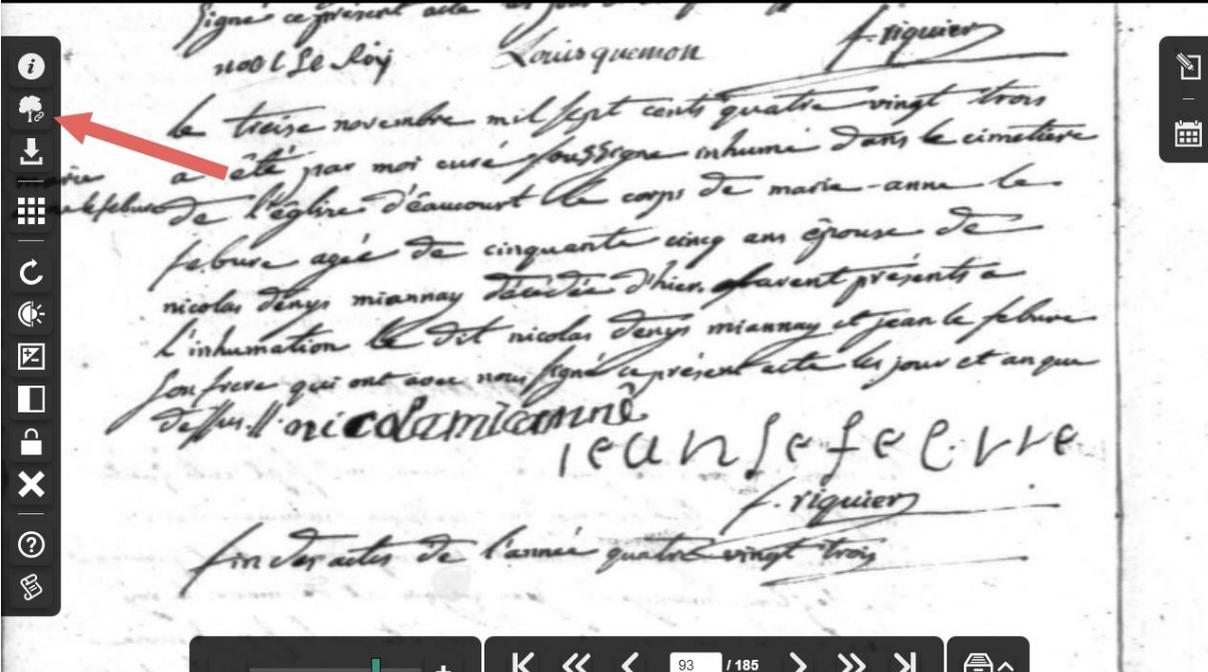
 **DESOURTEAUX** Isabelle

## 2/ Relier un document d'archive

Sur le même principe, vous consultez un document d'archive où vous venez de trouver le nom de votre ancêtre. Cliquez sur le petit arbre figurant en haut à gauche de la visionneuse :

[5MI D951] - Eaucourt-sur-Somme (Saint-Albin) (Somme, France) - État civil (Naissances, Mariage... Français

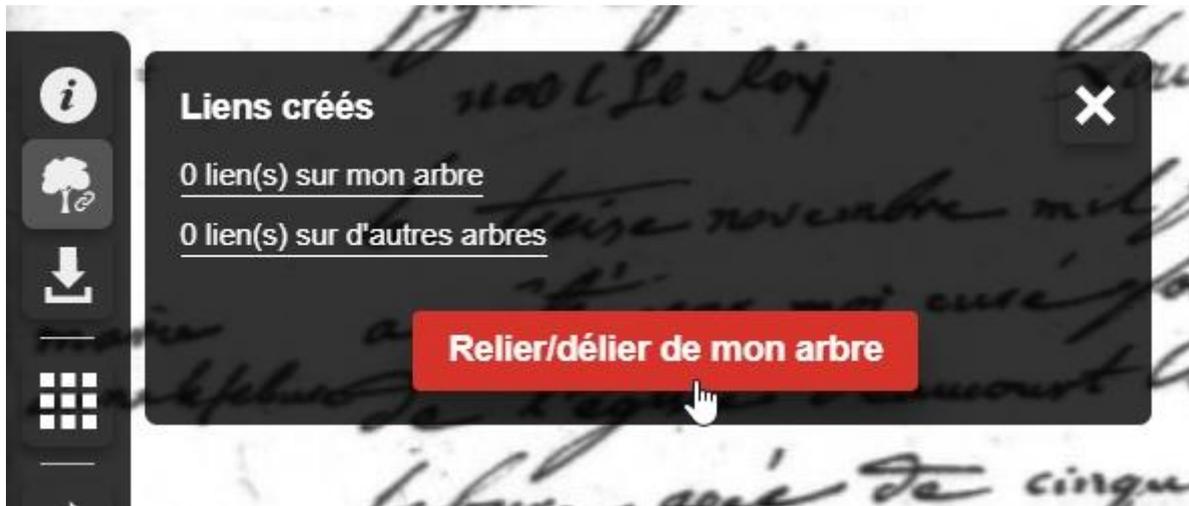
Proposé par Geneanet



la treize novembre mil sept cent quatre vingt trois  
a été par moi curé fossé inhumé dans le cimetière  
de l'église d'Eaucourt le corps de maria- anne le  
febvre âgée de cinquante cinq ans épouse de  
nicolas denys miannay décédée d'hier, étaient présents à  
l'inhumation le dit nicolas denys miannay et jean le febvre  
son frère qui ont avec nous signé au présent acte le jour et au lieu  
depuis le nicolamiannay  
jean le febvre  
f. riquier  
fin des actes de l'année quatre vingt trois

93 / 185

Le nombre de liens déjà créés est indiqué. Il vous suffit de cliquer sur le bouton rouge pour ajouter la photo :



Comme vu précédemment, l'identifiant sous lequel vous êtes connecté ("exemple") est indiqué et vous pouvez le changer si vous êtes éditeur sur un autre arbre que le vôtre. Tapez le nom de la personne, puis cliquez sur le résultat qui apparaît :



Dans le cas des documents d'archives, vous pouvez sélectionner une partie de l'image. Donnez un nom à la zone que vous allez sélectionner si vous le souhaitez, puis cliquez sur le bouton vert "sélectionner une zone" (vous pouvez passer cette étape et relier l'image complète en cliquant sur le bouton rouge "Relier" directement) :

**Relier à mon arbre**

LEFEBVRE  
Marie Anne  
1732 - 1783

Titre de la zone sélectionnée (facultatif)

Sur l'image, cliquez et laissez enfoncé le bouton de votre souris pour tracer la zone du document à relier à votre arbre, puis relâchez.

**Sélectionner une zone**

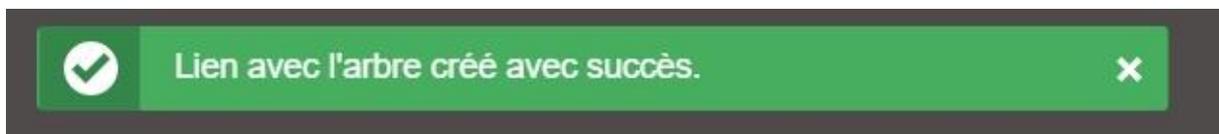
Si aucune zone n'est sélectionnée, l'image entière sera reliée.

**Relier**

Avec votre souris, sélectionnez la portion d'image désirée :

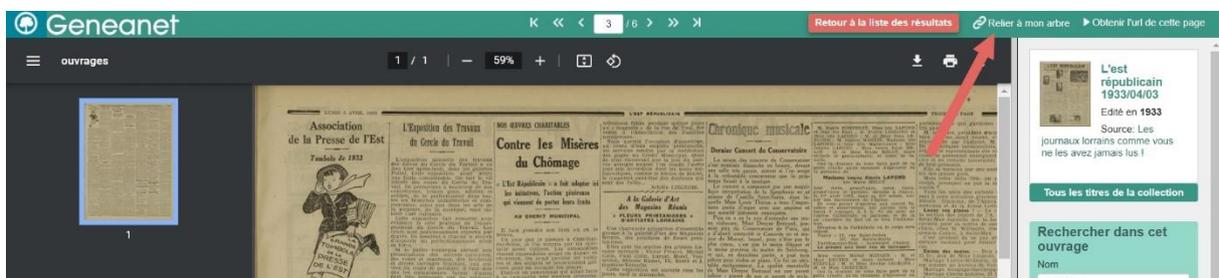


Validez ensuite avec le bouton rouge "Relier", un message vous informe que tout s'est bien passé :



### 3/ relier une image de la Bibliothèque

Les images de la Bibliothèque proviennent soit de sites externes (Gallica, RetroNews, etc), soit de Geneanet. Dans ce dernier cas, vous pouvez aussi les relier à votre arbre en utilisant le petit lien "Relier à mon arbre" en haut à droite.



Après clic une fenêtre apparaît, qui vous propose de taper le nom de la personne :

[Fermer la fenêtre](#)

Pour que ce dépôt puisse être publié sur la fiche d'une personne de votre arbre, saisissez son nom.

## Publications sur mon arbre

Saisissez les premières lettres de la personne recherchée

Nom :  Prénom :

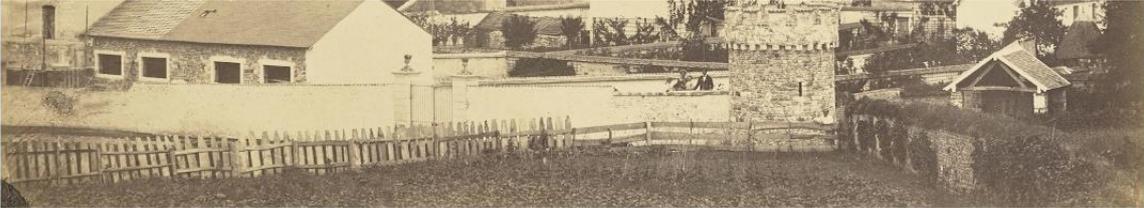
Nom individu	Date	Conjoint ?
<input type="radio"/> CHABOT Méleine		
<input type="radio"/> CHABOTY "Simone" Christiane	° 19/11/1909	† 01/12/1983 BRION "Albert" Marcel LERASLE "Jean" Antoine Just

Valider

Votre ancêtre retrouvé, cochez la case et la photo figurera sur sa fiche, comme précédemment.  
**Astuce : pour retrouver des photos présentes sur Geneanet, utilisez la Comparaison personnalisée (cochez "Médias") ! (fonction Premium)**

## 4/ Relier une carte postale

Cliquez sur le lien figurant sous la carte postale, à droite, "Relier/délier mon arbre" :



Vue suivante >

**Seine-et-Marne, France**

Adresse : 1 rue des Cormiers

Description : Villages & villes (1861)

Déposée par : ftbo

[Facebook](#) [Twitter](#) Cette photo est publiée sous la licence CC-BY-NC-SA 2.0 Creative Commons.

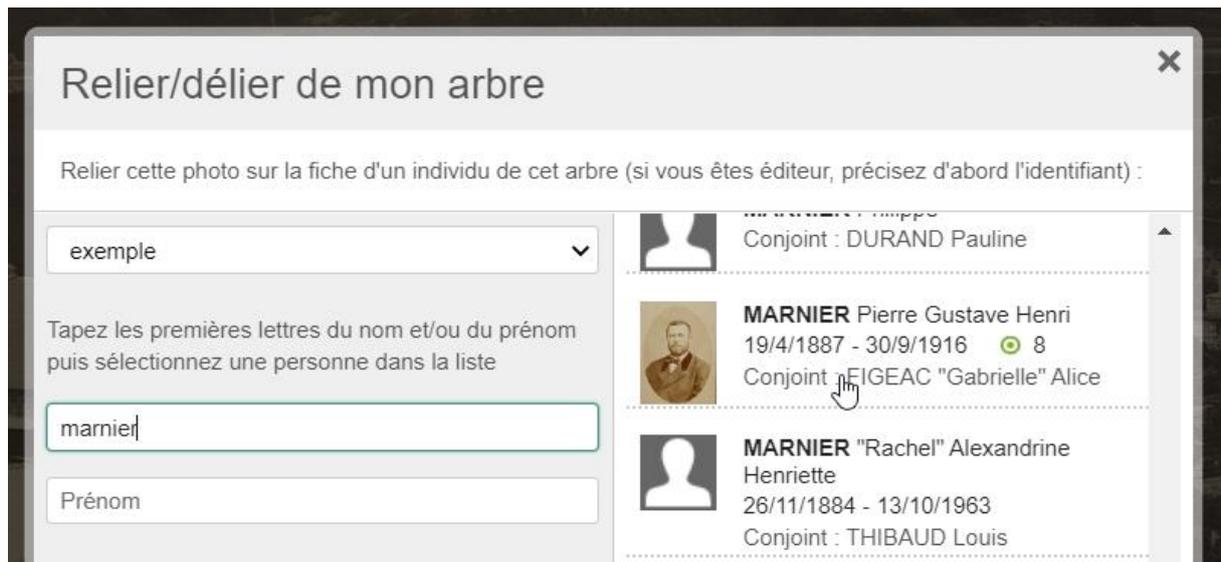
[Relier/délier de mon arbre](#)

[Arbres reliés](#)

Modifier

Signaler au modérateur

Le système est le même que pour les tombes et monuments :

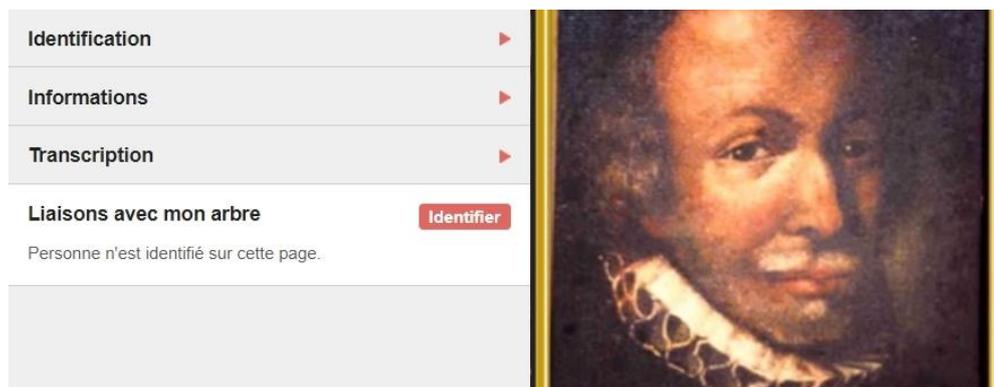


Vous pouvez en plus prendre des notes :

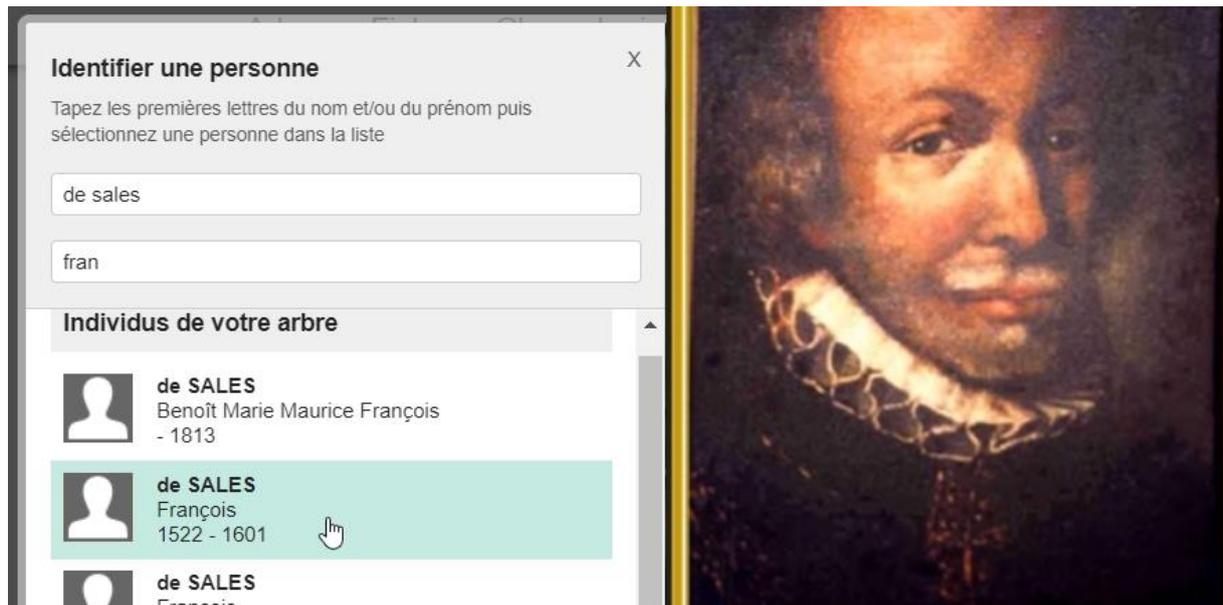


## 5/ Relier une photo d'un autre arbre

Vous avez repéré une photo sur un arbre qui vous intéresse ? Vous pouvez aussi la publier sur le vôtre ! Cliquez sur la photo, puis sur la gauche choisissez "Liaisons avec mon arbre" et cliquez sur "Identifier" :



Comme pour votre propre arbre, choisissez la bonne personne et validez.

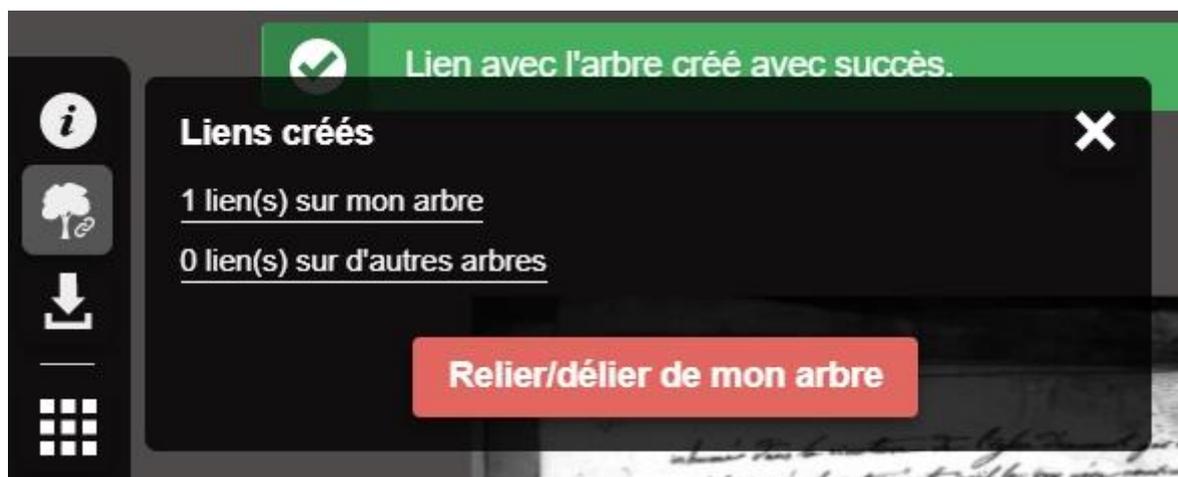


N'oubliez pas qu'un petit message pour remercier le propriétaire de l'arbre, et pour l'avertir que vous avez fait un lien vers ses documents est toujours le bienvenu !

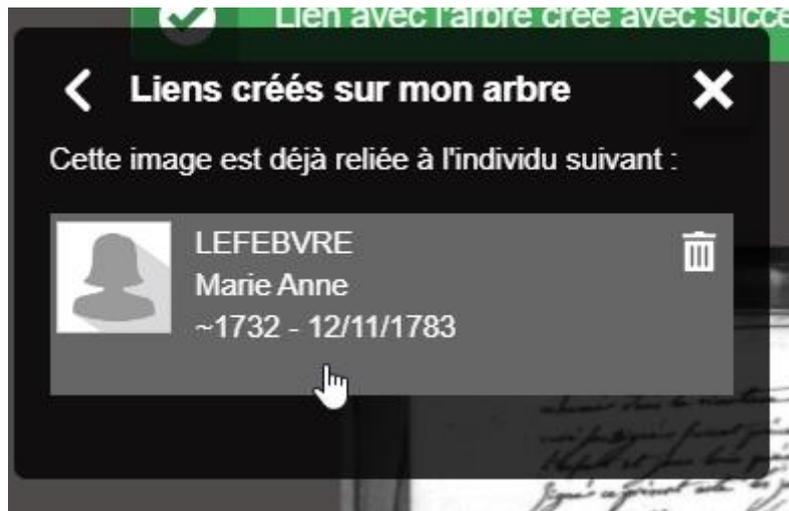
*Rappel aux propriétaires d'arbres : les photos suivent par défaut les options de confidentialité que vous avez définies, mais vous pouvez masquer vos photos à tout moment, [voyez ici comment faire](#).*

## 6/ Délier une photo

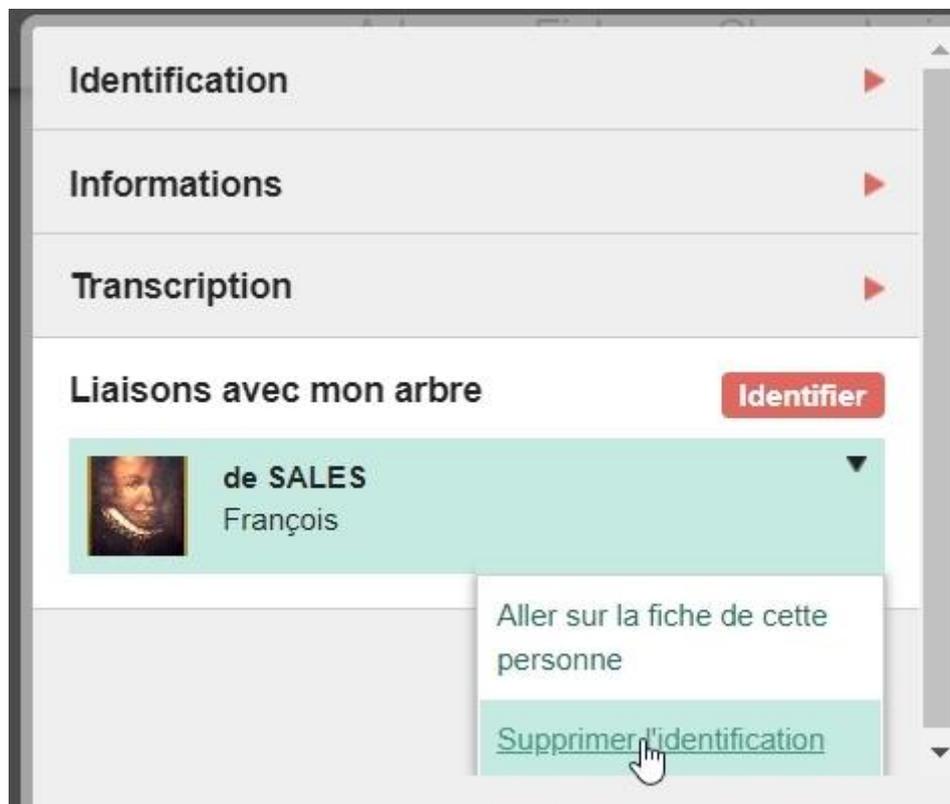
Via les tombes, monuments et archives, vous pouvez le faire sur la photo elle-même : cliquez sur "1 lien(s) sur mon arbre".



Le nom de la personne reliée apparaît, cliquez ensuite sur la petite corbeille, à droite.



Depuis un arbre, vous pouvez le faire depuis l'arbre lui-même en choisissant "Supprimer l'identification" :



Dans **tous les cas**, vous pouvez le faire également via **la fiche de votre arbre** : cliquez sur la droite au niveau des "Photos et documents" sur "Gérer les médias", choisissez "Déliver un média" et cliquez sur la photo à délier, elle disparaîtra instantanément de votre fiche. Vous pourrez bien sûr la remettre à tout moment comme vu aux paragraphes précédents.

## Photos & documents



Acte de naissance  
18 Octobre 1897



Maillé



Charles GUITON fils



Fiche matricule

Gérer les médias  
Changer la photo principale  
Délier un média

Notez qu'une photo déliée reste bien sûr présente sur Geneanet, vous supprimez juste la liaison vers votre arbre.

NB : Précisons tout de même que si l'auteur de la photo la supprime, ce qui peut arriver même si cela reste relativement rare, elle disparaîtra de votre arbre par la même occasion...

Bonnes recherches à tous !

## 7 commentaires

**Sylvie**

**ROUX**

**(barule)**

05/10/2022

Ces instructions sont très instructives. Merci

**ndemigne**

05/10/2022

Fonctions très intéressantes et pratiques, bien plus que toutes les captures d'écran recadrées, enregistrées et insérées dans l'arbre.

Merci de toutes ces explications

**Louis-Marie**

**GROUSSET**

**(cesar77)**

05/10/2022

Mais vous savez que vous êtes "diaboliquement" technique !!! très gd merci

**Gérard**

**RODICQ**

**(grodicq)**

05/10/2022

J'ai découvert et utilise ces fonctions depuis quelques semaines et c'est vraiment simple et super ! Juste un peu de méthode ! Et quel partage entre membres ! Bravo !

**Mireille**

**LEFRICHE**

**(lefrichemimi)**

05/10/2022

Merci pour se renseignement, il va beaucoup m'aider, comme toujours de bons conseils pour bien maîtriser geneanet.

**Jean**

**CAUSSE**

**(jeacausse)**

05/10/2022

Bonjour,

J'ai bien noté qu'il est possible de prendre une photo d'un ancêtre décédé sur le site geneanet d'une personne ayant le même ancêtre que nous, ce qui se comprend très bien .....mais parfois il y a des photos de personnes non décédées, par exemple d'âge 20-30 ans qui sont trouvées sur des sites geneanet ou même sur Face Book, personnes qui font également partie de notre

famille. , est-il possible de récupérer ainsi de telles photos de personnes non décédées sur des sites autres que le nôtre , pour les inclure dans notre propre site geneanet ?

*Réponse de Geneanet : vous confondez recopie d'une image prise n'importe où avec un simple lien*

---

**Eric**

**DOUTRELEAU**

**(gloglop)**

04/10/2022

Bonsoir

je suis perplexe quand à l'accueil par les propriétaires des arbres concernant les photos. j'avais suivi exactement la procédure que vous préconisez mais en retour de mon mail d'information je me suis vu affublé du qualificatif de "voleur" ou de "pilleur". Expliquer que la photo n'est pas copier mais reliair n'y change rien. j'ai donc arrêté de le faire.

.....